

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 4 septembre 2007

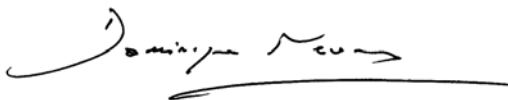
M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3626-2007.
Modification des tarifs et conditions de transport d'électricité - Contribution aux coûts
d'un poste de départ.
**Demande de renseignements no. 1 à la Société en commandite Magpie
(Hydroméga G.P. Inc.) de Stratégies Énergétiques (S.É.) et de l'Association
québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA).**

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 1 à la *Société en commandite Magpie* (représentée par *Hydroméga G.P. inc.*) de la part de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

c.c. La demanderesse et les intervenants

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-3626-2007**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1
À LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MAGPIE
(représentée par son commandité HYDROMÉGA G.P. INC.)**

**PAR
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1

Référence : Dossier R-3626-2007 Pièce B-6 (Coûts de construction du poste de transformation de la demanderesse, estimés en date du 9 février 2007) et pièce B-6.1 (Coûts de construction du poste de transformation de la demanderesse, estimés en date du 17 août 2007).

Demande :

- a) Afin d'uniformiser le mode de présentation des données, veuillez classer les coûts des pièces B-6 et B-6.1 selon les 3 catégories utilisées par Hydro-Québec à sa pièce C-1-6, HQT-1, Doc. 1, Section 2.2, pages 10-13, à savoir a) l'ingénierie et la gestion, b) les équipements, et c) la construction et l'installation, plus d) la provision de 15% pour frais d'exploitation et d'entretien pendant 20 ans.
- b) Veuillez fournir un estimé sommaire des coûts prévus à la ligne 29 de la page *Tableau-Régie* de la pièce B-6.1 (à savoir les coûts de *Génivar Construction inc.* pour fins d'assistance mise sous tension).
- c) À la ligne 47 de la page *Tableau-Régie* de la pièce B-6.1, veuillez décrire les *Frais encourus par la SOCOM pour supporter HQT lors de la mise sous tension (main-d'œuvre et équipement)*, en spécifiant s'il s'agit des mêmes frais que ceux décrits en (b).
- d) Est-il de votre compréhension que les frais décrits en (b) et (c) doivent, de par leur nature, être inclus au coût d'un poste de départ ? Expliquez votre réponse.
- e) À la pièce B-6.1, vous présentez deux versions du *Tableau-Régie*, l'une avec et l'autre sans frais d'administration. Veuillez expliquer votre position à ce sujet et son fondement. Est-il

de votre compréhension que des frais d'administration de 15 % doivent, de par leur nature, être inclus au coût d'un poste de départ ? Expliquez votre réponse.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2

Références :

- i) Dossier R-3626-2007 Pièces B-6 et B-6.1.
- ii) Dossier R-3626-2007 Pièce B-4, Étude réalisée pour Hydro-Québec.
- iii) Dossier R-3626-2007 Pièce C-1-6, HQT-1, Doc. 1.

Demandes :

- a) Comment expliquez-vous l'écart entre les estimations du tableau 2 et les cas-types énoncés à la pièce B-4. De quels éléments proviennent cet écart selon vous?
- b) Comment expliquez-vous l'écart entre les estimations de la pièce B-4 et celles de la proposition d'Hydro-Québec (C-1-6, HQT-1, Doc. 1). De quels éléments proviennent cet écart selon vous?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-3

Références :

- i) Dossier R-3626-2007 Pièces B-6 et B-6.1.
- ii) Dossier R-3626-2007 Pièce B-4, Étude réalisée pour Hydro-Québec.
- iii) Dossier R-3626-2007 Pièce C-1-6, HQT-1, Doc. 1.

Demandes :

- a) Selon l'expérience d'Hydroméga et de ses société affiliées, la répartition des coûts d'un poste de départ suivant la proportion de a) 10 % pour l'ingénierie et la gestion, b) 42 % pour les équipements, et c) 38 % pour la construction et l'installation vous apparaît-elle correspondre à la répartition des coûts actuelle sur le marché pour des poste de départ non éoliens. Veuillez expliquer et fournir, le cas échéant, une répartition des coûts qui vous apparaîtrait plus réaliste.
- b) Votre réponse à (a) serait-elle la même pour un poste de départ éolien (sans tenir compte à ce stade du réseau collecteur et des unités de transformation en amont du poste de

départ) ? Veuillez expliquer et fournir, le cas échéant, une répartition des coûts qui vous apparaîtrait plus réaliste.

c) Pour fins de référence, veuillez spécifier brièvement l'expérience d'Hydroméga et de ses société affiliées dans des projets non éoliens et éoliens.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-4

Référence : Dossier R-3626-2007 Pièce C-1-6, HQT-1, Doc. 1, section 2.1, pages 10-13.

Demande :

a) Hydro-Québec semble prendre pour acquis que la nature des travaux et équipements requis dans un poste de départ serait restée inchangée depuis le 1^{er} janvier 2001. Selon l'expérience d'Hydroméga et de ses société affiliées, cela vous apparaît-il exact ? Pour des postes non éoliens, est-ce que a) l'ingénierie et la gestion, b) les équipements, et c) la construction et l'installation des postes de départ ont connu des variations, dans l'industrie, au Québec depuis le 1^{er} janvier 2001 ? Veuillez spécifier les nouvelles exigences d'Hydro-Québec (en référant aux normes précises) ou les nouveaux contenus ou autres différences qui sont maintenant devenues usuelles à cet égard. Le Transporteur a-t-il de nouvelles exigences en matière de contrôle de la tension ou sur d'autres éléments qui affectent l'une ou l'autre de ces trois composantes de coûts des postes de départ?

b) Même question que (a) quant à un poste de départ éolien (sans tenir compte à ce stade du réseau collecteur et des unités de transformation en amont du poste de départ). Veuillez expliquer et spécifier.

c) Même question que (a) quant aux réseaux collecteurs et aux unités de transformation en amont des postes de départ dans un parc éolien ? Veuillez notamment spécifier si, selon votre expérience, les distances usuelles entre éoliennes et les superficies usuelles de parcs éoliens se sont accrues (au *pro rata* de la puissance) depuis le 1^{er} janvier 2001. Veuillez également spécifier si, selon votre expérience, des modifications d'usages sont survenues quant au recours au souterrain plutôt qu'à l'aérien pour le réseau collecteur. Enfin, veuillez spécifier si de nouvelles exigences d'Hydro-Québec en matière de contrôle de la tension ou sur d'autres éléments affectent l'une ou l'autre des composantes [a) l'ingénierie et la gestion, b) les équipements, et c) la construction et l'installation] des coûts des réseaux collecteurs et de unités de transformation en amont des postes de départ.

d) Selon l'expérience d'Hydroméga et de ses société affiliées, quel serait le coût usuel par kVA de la transformation basse tension au pied de l'éolienne et dans les postes en amont du poste de départ ?

e) Selon l'expérience d'Hydroméga et de ses société affiliées, quel serait le coût usuel par mètre d'un réseau collecteur aérien ?

f) Selon l'expérience d'Hydroméga et de ses société affiliées, quel serait le coût usuel par mètre d'un réseau collecteur souterrain ?
